



RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PREAVIS N° 84-2021

Demande de crédit pour les travaux d'assainissement et
de mise en conformité des installations de la Place du
Marché suite à l'incendie du 4 janvier 2020

Prolégomènes

La commission en charge d'étudier ce préavis s'est réunie le lundi 22 mars 2021, à 20h30 à la Salle de conférence de la Salle de spectacles.

Elle était composée de Mesdames Martha Berajano, Verena Berseth ainsi que de Messieurs Gérard Duperrex, Richard Neal, Robert Mulopo.

Madame Cherbuin, présidente-rapporteuse nommée étant absente, M. Jean-Marc Dupuis la remplace avec l'accord des commissaires.

La Municipalité était représentée par Monsieur Didier Divorne accompagné de Messieurs Antoine Perret, chef du service Bâtiments-Domaine-Logement-Culte, et Jean-Claude Bourgeois, chef de projets.

Après les salutations d'usage, la parole est donnée à la Municipalité qui relate le sinistre du 4 janvier 2020 ainsi que ses causes probables. En effet, suite à des remontées d'eau à partir des coffrets électriques, le tableau principal de la Place du Marché a pris feu.



Les images montrent l'ampleur des dégâts sur le tableau. Les disjoncteurs paraissent intacts, mais l'introduction semble être le point de départ du feu.

Les analyses effectuées par des experts et les inspecteurs de l'ECA ont confirmé l'origine du problème ainsi que sa cause. Le système de drainage mis en place lors de la construction de la Place du Marché en 2010, bien que validé, n'était certainement pas assez performant, ou il s'est obstrué au cours des années.

Il s'agit donc de remédier au problème et remettre les installations de la Place du Marché en conformité. Ces travaux d'un montant de CHF 76'000.- sont à la charge de la Commune. Les travaux ayant eu lieu il y a plus de 10 ans, il n'est guère possible de se retourner contre les concepteurs et les réalisateurs.

L'assainissement du tableau électrique s'élève à CHF 81'400.-, dont CHF 75'900.- ont pris en charge par l'ECA. Le montant total brut se monte donc à CHF 157'400.- brut TTC.

Questions et remarques des commissaires

Un commissaire s'étonne que les travaux de supervision aient été confiés au même ingénieur qui avait conçu la Place du Marché.

Un autre s'étonne que les drains n'aient pas été purgés auparavant.

- *Réponse de la Municipalité : Cela sera effectué et le système d'accès sera plus facile à l'avenir.*

Un troisième est très surpris que l'eau puisse s'écouler à l'intérieur des câbles.

- *Réponse de la Municipalité : Apparemment c'est le cas, on parle de condensation interne.*

L'ensemble de la Commission regrette de ne pas avoir pu visiter les lieux.

Une personne insiste pour que les grilles de protection soient remises et demande à ce que la Commune soit plus attentive lorsque les trappes sont levées et donc les tableaux secondaires utilisés. Il pense que le système devrait être revu.

- *Réponse de la Municipalité : On lui assure qu'il y sera veillé.*

Enfin, il est demandé que l'amortissement soit ramené à 10 ans. En effet, un commissaire estime que pour un montant de cette envergure, il est inutile de payer des intérêts sur 30 ans.

- *Renseignement pris auprès du Chef du service des finances, la problématique des amortissements doit être considérée d'un point de vue global et pas au cas par cas. De manière générale les valeurs immobilières s'amortissent sur 30 ans et les mobilières sur 10 ans. Donc l'amendement proposé n'a pas de raison d'être.*

Au final c'est à l'unanimité des membres présents, moins une abstention, que la Commission recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 84-2021 de la Municipalité du 8 mars 2021,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit brut de CHF 157'400.- TTC pour les travaux d'assainissements et de mise en conformité à la place du Marché, avant déduction de la participation estimée de l'ECA de CHF 75'900.- TTC, soit un total net estimé de CHF 81'500.- TTC.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte N° 3400.1065.5010 - Pl. du Marché – Travaux assainissement et mise en conformité.

Cette dépense sera amortie en 30 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.